

**41ème session du groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**MAROC**

**Intervention du Luxembourg**

(Genève, le 8novembre 2022)

Monsieur le Président,

Le Luxembourg remercie la délégation du Maroc pour la présentation de son rapport national.

Ma délégation souhaite formuler les recommandations suivantes :

1. Abroger les lois restreignant le droit à la liberté d’expression et permettre aux défenseurs des droits humains et aux journalistes d’exercer leurs activités sans crainte de représailles.
2. Respecter les droits humains de tous au Sahara occidental et permettre l’accès du HCDH.
3. Abroger toutes les lois directement ou indirectement discriminatoires envers les femmes et adopter un cadre juridique complet pour lutter contre la violence basée sur le genre.
4. Interdire les mariages d’enfants et prendre des mesures contre l’abandon scolaire, notamment chez les filles des régions rurales.
5. Abroger les dispositions du Code pénal érigeant les relations entre personnes de même sexe en infraction.

Nous souhaitons du succès au Maroc dans la mise en œuvre des recommandations du présent EPU.

Je vous remercie. (شكرا)